



Stage :
L'Assurance des
Biens et Pertes :
Perte d'exploitation

EN PRÉSENTIEL A PARIS OU EN DISTANCIEL

Public concerné

Ce stage est destiné aux services assurances, juridiques, financiers et généraux.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Objectifs et compétences visées

Ces assurances recouvrent de nombreuses et importantes garanties : incendie, bris de machines, informatique, ...

Permettre aux participants de :

- Identifier toutes les garanties des assurances des biens et Pertes d'exploitation
- Etablir un auto-diagnostic des polices et un programme d'assurance adapté

Durée et tarif

1 jour, soit 7 heures.

850 € HT

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas et pauses café.

Intervenants

- Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant de CS Entreprise
- Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants.

Les participants sont invités à amener leurs cas pratiques.

Cas pratique : définir les événements au titre de la perte d'exploitation et souscrire les garanties complémentaires.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.



Stage :
L'Assurance des
Biens et Pertes :
Perte d'exploitation

Programme

Analyse de l'assurance

- L'arrêt d'exploitation et ses conséquences, conditions d'assurance (les frais supplémentaires et la perte de marge brute), notions de base (période d'indemnisation, garantie de base et extensions de garantie habituelles et exceptionnelle).

Mise en place de la police

- Quantification des éléments de base, tarification, modalités d'assurance (après incendie et risques associés, bris, responsabilité civile, etc), suivi.

Formations complémentaires

- L'assurance des Biens et Pertes : Patrimoine Immobilier
- L'assurance des Biens et Pertes : Patrimoine Mobilier

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 01.39.72.12.22 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com

3 rue Bordeaux Psalmon – 60590 TALMONTIERS – Tél : **01.39.72.12.22** – Fax : 01.39.72.50.27

www.cs-entreprise.com – contact-csformations@cs-entreprise.com

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 60 03703 60 auprès du préfet de région HAUTS-DE-France » -
SA au capital de 1.000 € - SIRET 801 494 048 00029 R.C.S Beauvais –APE 8559A